

### Renseignements :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Vie professionnelle

### Niveau :

2. perfectionnement

### Date

Vendredi 25 mai 2018

### Horaires

De 9 h 00 à 12 h 00  
Et de 13 h 30 à 16 h 30

### Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun -30 rue Cérés – 51100 REIMS  
(Accès par la CCI – 5 rue des Marmouzets – 51100 REIMS)

### Intervenant(s)

**M. Jean-Pierre DUMUR**, Expert agréé par la Cour de cassation  
**M. le Bâtonnier Olivier DELVINCOURT**, Bâtonnier, Avocat au Barreau de Reims  
**Mme le Bâtonnier Hélène MOUTARDIER**, Bâtonnier, Avocat au Barreau de l'Essonne

Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

### Objectif de la formation :

Matin : maîtriser les avantages pratiques et les opportunités en matière d'expertise

Après-midi : maîtriser les techniques de la procédure participative

### Programme :

**Matin de 9 h à 12 h : intervenants : M. Jean-Pierre DUMUR et M. le Bâtonnier Olivier DELVINCOURT**

#### **LA PROCEDURE PARTICIPATIVE ASSISTEE PAR AVOCATS**

A/ Les grands traits de la procédure participative

B/ Application de la procédure participatives aux différents en matière de baux commerciaux

**Après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 : intervenant : Mme le Bâtonnier Hélène MOUTARDIER**

#### **I - INTERETS DE LA PROCEDURE PARTICIPATIVE**

- Comparaison rapide avec les autres MARD
- La détermination des honoraires
- L'adaptation aux exigences des contentieux (du monde des affaires, du droit des personnes...).
- Les Intérêts pour les clients

#### **II - LA TECHNIQUE DE LA PROCEDURE PARTICIPATIVE ASSISTEE PAR AVOCAT**

- Le domaine (les limites de l'ordre public et des droits non disponibles)
- L'anticipation : les clauses de règlement amiable insérées dans les contrats (modèles de clauses et applications)
- Comment amener son client à recourir à une procédure participative ? L'avocat du demandeur, l'avocat du défendeur
- Le passage à l'acte : commentaire pratique d'une convention de procédure participative et du processus
- L'accord participatif et son homologation (force obligatoire, force exécutoire, la nature juridique, transaction ou accord participatif, l'acte contresigné par avocat)



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST



# BULLETIN D'INSCRIPTION LA PROCEDURE PARTICIPATIVE, UNE OPPORTUNITE POUR LES AVOCATS

## A retourner à :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

## Date

25 mai 2018

## Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

## Durée

6:00 heures

## Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun  
30 rue Cérés  
51100 REIMS

## Niveau

2. perfectionnement

## Spécialisation

Vie professionnelle

## Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

## Formation limitée à :

30 personnes

## Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

## Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

## Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

Profession :

- Avocat Salarie
- Avocat Libéral
- Jeune Barreau
- Magistrat
- Juriste
- Autre, précisez .....

## ERAGE organisme de formation N° 42670280867

## Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

## Coût de la formation :

Avocat et autre public : 210 €

Avocat 2 premières années d'exercice, hors ressort de l'ERAGE : 150 €